

emphatiquement dans les journaux, sous sa signature, qu'il a envoyé au département des rapports concernant le 9^{ème} et le 65^{ème} bataillons, et la part qu'ils ont prise dans la suppression de la rébellion, et que ces rapports ne sont pas contenus dans les documents officiels. Il y a plus. J'ai été requis moi-même par le général Strange de faire un rapport général quant à l'utilité du 9^{ème} bataillon dans le Nord-Ouest. J'ai envoyé ce rapport, mais je ne l'ai pas revu depuis. Je dirai en troisième lieu que l'on a ignoré d'une manière presque absolue le 9^{ème} et le 65^{ème} bataillons dans les rapports officiels, et la génération qui vivra dans vingt ans d'ici pourra à peine savoir que deux bataillons canadiens français sont allés au Nord-Ouest. Nous ne pouvons savoir d'après les rapports officiels ce que le 9^{ème} est allé faire là-bas. Le bataillon fut divisé en cinq détachements qui furent placés parmi les Sauvages les plus belliqueux ; et exposés aux plus grands dangers ; et le 65^{ème} participa avec la plus grande bravoure à quelques-unes des batailles, mais cela ne paraît pas dans les rapports. La vérité est qu'un complot paraît avoir été formé quelque part, mais je ne sais pas où, pour laisser ignorer complètement ces deux bataillons. Quant à moi, depuis que j'ai eu le malheur de différer d'opinion avec le ministre de la milice sur la question Riel, il a traité mon bataillon de la manière la plus sévère. Non seulement il a rendu ma position difficile, non seulement il s'est abstenu de publier n'importe quel rapport concernant le bataillon, mais il veut maintenant nous faire payer un compte presque fabuleux dans des circonstances très extraordinaires.

Je n'ai pas l'intention de discuter ici ce compte ; mais si la Chambre me le permet je donnerai une idée de la manière dont nous sommes traités. C'est un fait bien connu que lorsque le bataillon est revenu du Nord-Ouest nous avons été couverts de lauriers, et qu'il n'y avait pas d'expressions assez fortes pour reconnaître nos services. Il n'y eut pas un mot de reproche contre le 9^{ème}. Nous avions fait notre devoir partout, et nous avions porté haut le drapeau de la nation canadienne ; partout les soldats et les officiers s'étaient montrés à la hauteur de la situation. Nous reçûmes des félicitations générales. Mais un jour arriva où le commandant du 9^{ème}, qui se trouvait membre de cette Chambre, différa d'opinion d'avec le ministre de la milice, et alors tout changea.

Lorsque nous arrivâmes dans nos foyers il y avait encore quelques petits comptes à régler. Nous prétendîmes que le département nous devait de l'argent et nous avons envoyé nos comptes. Nous n'avons reçu aucune réponse. Plus d'un an après cela—nous étions arrivés en juillet 1885 et ceci eut lieu en novembre 1886—pendant que j'attendais encore une lettre au sujet des comptes que nous avions envoyés, je reçus une lettre dont voici la traduction :—

Québec, 11 novembre 1886.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander, conformément aux ordres reçus du major général commandant des troupes—

Voici un homme très utile comme paravent pour l'honorable ministre—

de déposer sous le plus court délai au crédit du receveur général la somme de \$1,472.83 qui vous ont été fournis à Calgary par M. McGibbon pour l'usage de votre bataillon en route pour Québec, et en outre de liquider avec vos officiers la balance des sommes que vous leur devez respectivement et qui s'élevaient au chiffre de \$93.51.

Quant à la dernière partie de cette lettre, je dois déclarer de suite que je ne dois pas et que je n'ai jamais dû un seul centin aux officiers de mon bataillon, et que ceci est une insulte grossière faite au nom du major général. Quant à cette réclamation extraordinaire de \$1,472.83, elle n'était pas accompagnée de compte détaillé. Elle m'est arrivée inopinément sans aucun avis préalable. J'étais sommé de payer immédiatement \$1,472.83. J'ai alors demandé quelques détails, disant on même temps que je n'avais jamais cru devoir un sou au département. En réponse à cette lettre, j'ai reçu ce fameux compte, qui est volumineux et

Mr. AMYOT.

dont j'épargnerai les détails à la Chambre. Il repose sur des soupçons ; il n'y a pas un seul item qui soit appuyé sur un fait ou sur une pièce justificative. Cependant le département a employé pendant des mois des gens auxquels il a payé des salaires élevés pour découvrir des réclamations contre le commandant et les autres officiers du 9^{ème} bataillon. Il y a entre autres un item très extraordinaire dans ce compte. Vous savez, M. l'Orateur, que nous avons stationné au pied des montagnes Rocheuses. Pendant que mon bataillon était dispersé dans la vaste prairie, que je n'avais aucunes instructions ni aucun pouvoir de ne rien faire dans un cas imprévu, nous reçûmes du ministre de la milice, avec lequel j'étais dans les meilleurs termes, la permission de visiter les montagnes Rocheuses, et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien eut la générosité de nous fournir un convoi.

Nous avons été très heureux de faire ce voyage et avons visité les montagnes aussi loin que la ligne du chemin était construite. De retour à Winnipeg on voulut nous faire faire le cirque, sous forme d'inspection au bénéfice des hôteliers. Je télégraphiai plusieurs fois à l'honorable ministre lui disant qu'il était absurde de nous retenir là. Sa réponse fut que nous ne serions pas retenus longtemps, et de fait, il était si bien disposé envers nous que nous pûmes partir cinq ou six jours avant notre arrivée là. Eh bien ! ce compte dont j'ai parlé me demande le paiement de la nourriture de mes hommes dans les montagnes Rocheuses. Cependant si nous n'avions pas été nourris dans les montagnes Rocheuses, nous l'aurions été à Winnipeg, cela n'aurait donc fait aucune différence pour le gouvernement. Assurément je n'étais pas tenu de payer moi-même la nourriture de mon bataillon. Ce n'est là toutefois qu'un des items de ce compte. Lorsque je l'ai reçu, j'ai suggéré au département de nommer une commission d'arbitres qui examineraient les comptes dans un esprit de conciliation. En réponse à cette lettre j'ai reçu plus tard un avis m'annonçant qu'une commission avait été nommée. Et quels étaient les commissaires ? Prit-on le soin de me consulter sur le choix ? Oh ! non. L'honorable ministre prit trois de ses employés, trois hommes bien honorables, je l'admets, mais qu'il contrôle entièrement. Il choisit un homme qui a une famille et qu'il menace de déplacement chaque année ; il prit deux autres de ses officiers, et le jour même de la nomination de ces personnes, on annonce dans les journaux ministériels qu'un nouveau corps serait formé et qu'il y aurait des promotions pour quelques officiers. La commission se mit à l'œuvre. À deux heures moins cinq minutes un certain jour, je reçus avis que je devais comparaitre devant la commission à deux heures, et donner des explications. Heureusement je n'étais pas retenu en cour, parce que je n'aurais jamais reçu l'avis et la commission aurait procédé *ex parte*.

Naturellement, la commission devait trouver une balance de compte contre moi. Elle se mit à examiner ce célèbre compte de \$1,492.83, et après une enquête très incomplète, dans laquelle on n'a entendu que quatre ou cinq des personnes intéressées, le montant a été réduit considérablement. Je vois qu'on l'a réduit à \$469.57. Ensuite on a ajouté \$228.27 pour le compte de la commission des réclamations résultant de la guerre. J'ignore ce que cela veut dire. Nous avons été au Nord-Ouest pendant quatre ou cinq mois ; nous avons abandonné nos affaires pendant tout ce temps, et maintenant il faut que je passe des journées et des semaines à me défendre et à me protéger contre le ministre de la milice qui lui n'est pas allé risquer sa vie au Nord-Ouest ! Je ne sais pas sur quoi reposent ces comptes, mais je sais que lorsque j'étais au Nord-Ouest, à Calgary, j'ai reçu ordre du major général Strange d'agir pour lui, de le représenter et de signer les comptes et les pièces justificatives. Pour lui j'ai passé presque tout mon temps à signer ces papiers et je n'ai jamais rien reçu pour cela si ce n'est des insultes.

Pendant que j'ai agi en cette qualité de commandant de district d'Alberta, j'ai dû signer un grand nombre de papiers